



Règlement de prévoyance du 17 septembre 2012 pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes de la caisse de prévoyance METAS¹ (RP-METAS)

Modifications du 7 mai et du 19 novembre 2020

Approuvées par le Conseil fédéral le 26 janvier 2022

Entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2021

¹ RS **172.220.143.9**. Ce règlement fait partie du contrat d'affiliation du 17 sept. 2012 à la Caisse de prévoyance de METAS (FF **2012** 8771).
Il n'est pas publié au RO. Il peut être obtenu après de PUBLICA.
Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

